

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

PRÉVENTION DES CONDUITES
ADDICTIVES

CONTEXTE

Les addictions (alcool, tabac, drogues, médicaments, jeux, écrans, etc.) constituent un enjeu majeur pour la santé et la sécurité au travail. Elles peuvent avoir des répercussions graves sur la santé physique et mentale des salariés, mais aussi sur leur performance et leur sécurité, ainsi que sur celle de leurs collègues. Dans le cadre professionnel, l'employeur a une responsabilité importante en matière de prévention des risques liés aux conduites addictives.

OBJECTIFS

- Aborder la question des conduites addictives et de leurs éventuelles conséquences pour l'entreprise.
- Définir une politique globale de prévention des addictions en entreprise.
- Promouvoir une approche concertée (employeurs, Instances Représentatives du Personnel, salariés) intégrant les dimensions médico-sociales, sécuritaires et règlementaires.

DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION

- Présenter un état des lieux des types et modes de consommation en France et en milieu de travail.
- Informer sur les différentes formes d'addictions (motivations, effets sur la santé et sur l'entreprise).
- Conseils collectifs/individuels et outils pour prévenir le risque d'addiction.

Offre socle

Action de Prévention Primaire
Comprise dans la cotisation

Pour qui ?

Toutes les structures adhérentes à l'APST41 et leurs salariés.

Intervenants

Médecin du travail, membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Durée

Module de 45 min à 1 journée en collectif.
Module de 1 journée maximum en individuel.
Format intra-entreprise limité à 2 jours.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Demande de l'entreprise auprès du médecin du travail.

POUR COMPLÉTER

- 🔗 [Modules e-learning](#)
- 🔗 [Sensibilisation sur les addictions en milieu de travail](#)
- 🔗 [Visite occasionnelle](#)
- 🔗 [Sensibilisation au risque routier](#)
- 🔗 [Guide de prévention "RPS en entreprise"](#)

CONTACTEZ-NOUS :

02 54 52 41 41
prevention@apst41.fr

*Chaque entreprise doit bénéficier au moins une fois tous les 4 ans d'une APP